

Pourquoi un CNAR Sport ?

Avec 207 000 associations sportives dont 172 383 affiliées à une fédération, le sport est le secteur le plus représentatif du mouvement associatif français.

Il permet à 26 millions de français d'accéder à une pratique sportive régulière (14,7 millions licenciés d'une fédération sportive) organisée par plus de 3,5 millions de bénévoles dont 1,5 millions de dirigeants.

Depuis 20 ans, le volume des emplois du secteur économique dits des « métiers du sport » a connu une extension constante et remarquable.

Selon la nomenclature d'activités française (code NAF), l'effectif total de la branche Sport est passé d'un peu moins de 30 000 emplois en 1982 à 105 500 en 2002. 77% de ces emplois sont exercés dans des associations dont le nombre est estimé à un peu plus de 37 000.

Cette augmentation des besoins en matière d'emplois impliquant une professionnalisation du secteur, nécessite un accompagnement concerté du niveau local au niveau national.

Qui est le CNAR Sport ?

Le CNOSF, en tant que représentant du mouvement associatif sportif français, a notamment engagé depuis une dizaine d'années, une politique volontariste de professionnalisation qui, à titre d'exemples, se traduit aujourd'hui, par :

- un soutien à la définition des politiques sportives à l'échelle d'un territoire (dimension sociale et éducative du sport, sport de haut niveau, développement durable, etc.),
- un accompagnement à la structuration du secteur par la formation et l'emploi (réseau Sport-Insertion-Emploi, pôle formation, etc.),
- une implication par le biais du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), dans l'élaboration et la mise en œuvre de la convention collective du sport.

Avec la mise en place du CNAR Sport, c'est donc l'ensemble des services du CNOSF déjà impliqués dans le développement des activités et des emplois sportifs, qui se mobiliseront en réseau avec les partenaires pertinents, aux côtés des C2RA et des DLA, pour en assurer la stabilité et la pérennité.

Les 5 missions du CNAR Sport

1. **Mobiliser** les représentants nationaux, régionaux, départementaux et locaux du secteur associatif sportif pour qu'ils se rapprochent des C2RA et des DLA en vue de participer pleinement à la définition des objectifs et des accompagnements devant être réalisés dans le secteur.
2. **Assurer une assistance en direction des C2RA et des DLA, notamment via Enee (module E-Cnar)** : demandes spécifiques DLA-C2RA et réponses des CNAR, Faq, bibliothèque (capitalisation et diffusion de ressources documentaires propres au secteur), fichier de prestataires, etc.
3. **Mettre à disposition et/ou appuyer la création d'outils** méthodologiques permettant, d'une part, une meilleure compréhension des enjeux et des modes de fonctionnement du secteur et, d'autre part, de favoriser la création et le développement des activités et emplois d'utilité sociale.
4. **Observer, analyser, évaluer et renforcer** les actions menées par les C2RA et les DLA dans ce secteur.

Contact CNAR :

Johann CAUËT

Comité National Olympique et Sportif Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13

Tél. : 01.40.78.29.43 / Fax. : 01.40.78.28.72

Courriel : CNAR-Sport@cnosf.org
Site : <http://CNAR-Sport.franceolympique.com>